

EXPLOITATION

Service Commercial

Bureau 13-2
N° 2128/2129-4 V

ORDRE SPECIAL N° 27 E

Voyages sociétaires et scolaires combinés avec

1° le trajet BRUXELLES-ANVERS ou vice versa en bateau

2° le trajet TAMISE-ANVERS ou vice versa en bateau.

— Suite aux articles 133 et 146 du R.G.E. 2° partie fasc. II —

Il est porté à la connaissance des services intéressés que :

1° le service des bateaux organisé entre BRUXELLES et ANVERS par la Société Anonyme des Bateaux Belges fonctionnera journellement cette année du 24 mai au 20 septembre inclus sous les horaires ci-après :

Départ du Pont de Laeken : 9 heures.

Départ d'Anvers (Steen) : 14 heures.

Les prix pour le transport en bateau de BRUXELLES à ANVERS sont les suivants :

	<i>1^{re} classe</i>	<i>2^e classe</i>
Elèves en excursion scolaire	fr. 7,50	fr. 6,25
Sociétaires	fr. 10,00	fr. 8,50

2° le service de bateaux de la Société Anonyme Wilford fonctionnera entre TAMISE et ANVERS les dimanches et jours fériés à partir du 10 mai et journellement à partir du 16 juin.

Les prix à appliquer pour ce parcours sont les suivants :

	<i>2^e classe</i>	<i>3^e classe</i>
Sociétaires	fr. 5,00	fr. 4,00
Elèves en excursion scolaires	fr. 4,00	fr. 3,00

Toutefois, la 3^e classe étant supprimée sur les bateaux les dimanches et jours fériés, les prix de la 2^e classe (5,00 fr. pour les sociétaires et 4,00 fr. pour les élèves) seront seuls appliqués pendant ces jours.

Les professeurs et instituteurs, accompagnant les élèves en excursion scolaire pourront bénéficier du passage gratuit à bord des bateaux :

A) du service TAMISE-ANVERS à raison d'un professeur ou instituteur par groupe de 20 élèves;

B) du service BRUXELLES-ANVERS sans limitation du nombre d'élèves composant le groupe.

Les prix indiqués aux articles n^{os} 133 et 146 du R. G. E., 2^e partie, fascicule II, doivent être modifiés pour le parcours bateau d'après les indications ci-dessus et pour le voyage par rail en tenant compte des barèmes actuellement en vigueur.

**
*

Les bureaux sont invités à annoncer la mesure au public au moyen d'avis à apposer à des endroits bien en vue.

Au nom de la Société :
Par délégation,
DEPREZ.